

## DELIBERATION CA056-2023

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**  
**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;**  
**Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;**  
**Vu l'arrêté n° 2022-120 du 3 juillet 2022 portant délégation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET ;**  
**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 1<sup>er</sup> juin 2023 ;**

**Objet de la délibération : Création du DU « Coloscopie et pathologie cervico-vaginale »**

**Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 08 juin 2023, le quorum physique étant atteint, arrête :**

La création du DU « Coloscopie et pathologie cervico-vaginale » est approuvée.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services  
Didier BOUQUET  
Signé le 13 juin 2023*

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 13 juin 2023**

## Fiche maquette de formation CFVU

**UFR ou structure :** UFR Médecine – Département Pharmacie

**Avis favorable du Conseil d'UFR du :** 6 avril 2023

**Passage à la CFVU du :** 5 juin 2023

**Rentrée universitaire :** 2023-2024

<b>Formation concernée :</b> <b>DU COLPOSCOPIE ET PATHOLOGIE CERVICO VAGINALE</b>	
<b>Création de maquette</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Modification de maquette</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Nature des modifications :</b>	
<b><u>Structure :</u></b>	
Création ou modification ou déplacement d'UE / EC	<input type="checkbox"/>
Changement d'ECTS	<input type="checkbox"/>
Mise en place ou retrait de parcours	<input type="checkbox"/>
<b><u>Modalités de contrôle des connaissances :</u></b>	
Modification des conditions de validation	<input type="checkbox"/>
Modification de coefficient(s)	<input type="checkbox"/>
Modification d'épreuve(s) (nature, durée ...)	<input type="checkbox"/>
<b><u>Charges d'enseignement :</u></b>	
Modification du volume horaire	<input type="checkbox"/>
Mutualisation ou démutualisation	<input type="checkbox"/>
Incidence financière	<input type="checkbox"/>
<span style="color: red;">(joindre un argumentaire)</span>	
<b>Avis et remarques éventuelles du SMAF :</b>	
<b>Détail des modifications à compléter sur la page suivante :</b>	

		<b>Avis</b> Favorable/Défavorable /Recommandation	
Avis de la cellule APOGEE	Tableau de modélisation		<b>En date du : 12 mai 2023</b>
Avis du Conseil d'UFR	Maquette complète		<b>En date du : 6 Avril 2023</b>
Avis de la CFVU	Maquette complète		<b>En date du : 5 juin 2023</b>
Avis du CA	Maquette complète		<b>En date du :</b>

Reçu aux services centraux le .....

**Projet version du : 28 Mars 2023**

## Identification

### § COMPOSANTE DE RATTACHEMENT

UFR : Santé  
 Contact : David Maury  
 Téléphone : 02 41 73 58 83  
 E-mail : david.maury@univ-angers.fr

### § ENSEIGNANT(S) RESPONSABLE(S) (POUR CHAQUE UNIVERSITE POUR LES DIU) :

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
Pr Ph. DESCAMPS	Faculté de médecine d'Angers	Professeur des Universités – Praticien Hospitalier		PhDescamps@chu-angers.fr
Dr J. MARCHETTA		Médecin	06 07 32 71 72	jacques.marchetta@gmail.com

### § DATE D'OUVERTURE

Année Universitaire : 2023 – 2024  
 Début des cours : Juin 2023

### § LIEU(X) DES ENSEIGNEMENTS

Tous les enseignements auront lieu à l'université d'Angers (Faculté de santé).

### § CONTACTS ADMINISTRATIFS

Université	Ingénieur Projets FC (Nom, mail, tél)	Assistant Administratif (Nom, mail, tél)
Faculté de Santé d'Angers	David Maury <a href="mailto:david.maury@univ-angers.fr">david.maury@univ-angers.fr</a>	Blandine Blaitreau <a href="mailto:blandine.blaitreau@univ-angers.fr">blandine.blaitreau@univ-angers.fr</a> 0241735944

## Contexte / Opportunité / Originalité

Le cancer du col de l'utérus fait partie aujourd'hui des cancers totalement évitables. En effet, la mise en évidence à l'état pré-cancéreux permet sa guérison à 100 % lorsqu'il est reconnu, reconnaissance reposant sur un examen pertinent : la colposcopie. L'apprentissage de cette technique médicale est donc primordial dans la lutte contre le cancer du col utérin.

### Présentation pour la plaquette commerciale

Le DU de Colposcopie et pathologie cervico-vaginale est destiné aux internes, aux chefs de clinique, ainsi qu'aux gynécologues voulant parfaire leurs connaissances. La colposcopie permet une compréhension claire parce qu'immédiatement visuelle de la physiologie du col et de ses transformations, la bonne pratique de cette exploration est indispensable pour gérer les pathologies cervico-vaginales.

Elle permet ainsi de réduire considérablement l'impact du cancer du col. Véritable moyen préventif, en association avec la cytologie, la colposcopie mérite une formation pertinente pour aboutir à ces objectifs.

## Éléments de suivi si Renouvellement/Modification

### § STATISTIQUES

	2021/2022		2022/2023		2023/2024	
	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés
Formation Continue						
Formation Initiale						

### § CREATION DU DIPLOME ET MODIFICATIONS

	CREATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION
Date de passage au conseil d'UFR	6 avril 2023		
Date de passage du CFVU	5 juin 2023		
Date de passage au CA	juin 2023		

## Modalit s d'acc s au dipl me

### Voies d'acc s au dipl me

- Formation Initiale       Formation Continue
- Par l'exp rience professionnelle (*dispense totale de l'ensemble des cours mais pas des  preuves d' valuation*)
- Par la VAE (*uniquement dans le cadre d'une certification visant un enregistrement au RNCP*)

### Code NAF

Code NAF :

Code NSF :

Formacode :

**Type de public statut :  tudiant, salari , demandeur d'emploi, profession lib rale, ...)**

**- Etudiant - Salari s - Lib raux**

### Pr  requis n cessaire

Formation   destination des :

- M decins qualifi s.
- Interne en m decine en cours d'internat.

### Niveau d'entr e au dipl me

4 (Bac)     5 (Bac +2)     6 (Bac+3)     6 (Bac+4)     7 (Bac+5)     8 (bac+8)     Hors niveau

### Niveau de sortie du dipl me au RNCP

4 (Bac)     5 (Bac +2)     6 (Bac+3)     6 (Bac+4)     7 (Bac+5)     8 (bac+8)     Hors niveau

### Niveau de sortie du dipl me reconnu par l'Universit  d'Angers :

**D bouchant sur un m tier et correspondant en terme de responsabilit , d'autonomie et de technicit ,   celui d'un :**

(Bac)     (Bac +2)     (Bac+3/4)     (Bac+5)     (bac+8)

**Ne d bouchant pas sur un m tier mais sur une Sp cialisation (comp tences transversales ou compl mentaire   vis e R pertoire sp cifique) :**

Hors niveau

## Conditions d'admission

**Capacité d'accueil (effectif maximum) : 50**

**Seuil d'ouverture pédagogique (effectif minimum) : 10**

**Seuil d'ouverture financier (recettes minimum UA, hors droits ministériels) : 15**

### **Procédure de recrutement**

#### **Composition de la commission de recrutement :**

Elle est composée de d'un PU/PH et d'un médecin (CHU d'Angers), parmi les membres figurant dans ce tableau :

<b>NOM et Fonction au sein de la commission</b>	<b>Université de rattachement</b>	<b>Statut</b>	<b>E-mail</b>
Pr Ph. DESCAMPS	Faculté de médecine d'Angers	Professeur des Universités – Praticien Hospitalier	PhDescamps@chu-angers.fr
Dr J. MARCHETTA		Médecin	jacques.marchetta@gmail.com

Le candidat effectuera sa candidature en ligne sur le site de l'UA et joindra par téléchargement les pièces complémentaires à son dossier : copie du diplôme, lettre de motivation, CV détaillé, ...

Les candidatures seront transmises aux membres de la commission de recrutement pour analyse de la demande. Les candidats seront ensuite informés de la décision de la commission par le service FC.

Un PV signé par les membres de la commission formalise les décisions prises, leurs motivations et les éventuelles dispenses de cours. Ce PV est transmis à la scolarité.

#### **Individualisation des parcours :**

Les dispenses de cours seront demandées par le candidat et validées lors de la commission de recrutement après étude de la candidature en lien avec le parcours et le projet professionnel du candidat.

- **Dispenses partielles de cours possible pour cette formation**

- OUI  
 NON

**Les dispenses de cours ne dispensent pas des évaluations prévues dans les MODALITES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES et DE VALIDATION.**

## Objectifs pédagogiques et professionnels

**Objectif(s) du diplôme**

A l'heure de la mise en place du dépistage organisé ainsi que du dépistage par les tests viraux, il est indispensable de former un maximum de gynécologues à la connaissance des risques évolutifs des différentes lésions HPV induites (col, de l'anus, de la vulve et du vagin), à l'acquisition d'une aptitude au diagnostic de la pathologie cervico-vaginales et vulvaire, à la pratique d'un examen colposcopique de qualité ainsi qu'une aptitude au choix et à la réalisation des différents traitement ambulatoires (laser/conisation/trachelectomie/hystérectomie) des anomalies HPV induites.

**Type d'emplois accessibles avec la certification (en sortie), secteurs d'activité, taille des structures employeuses :**

RAS

**Métiers/Profils concernés par la formation (en entrée) :**

Internes (DES), Chefs de clinique, Assistants, PH.

Pour les candidats étrangers : médecins en exercice dans la spécialité.

## Organisation de la formation

**Durée totale de la formation : 35 heures**

Enseignements théoriques et pratiques en présentiel : 35h

Enseignements à distance : 0

Examens/soutenance : La validation du diplôme comprend un examen écrit comprenant un QCM (25 questions, 1h30) et une interprétation de cas cliniques (Présentation rédigée par le candidat de 5 cas cliniques documentés avec bilans, explorations et conduites thérapeutiques).

Autres (parcours recherche, simulation...) :

Estimation du temps personnel (hors durée totale formation) : 12h

**En alternance** (*hors contrat de professionnalisation et apprentissage*) :

Modalité de formation qui se caractérise par l'acquisition organisée et progressive de compétences dans le cadre d'activités formatives et professionnelles. Celles-ci se déroulent en alternance en centre de formation (ou à distance) et en entreprise.

OUI  NON

**Calendrier de la formation** (*début, fin, regroupements, nombre de sessions,...*):

Une session pour l'année scolaire 2022/2023 : Du Lundi 12 au vendredi 16 juin 2023 (5 journées de 7h).



**Calendrier Universitaire :**

- Annuel : sur 1 ann e universitaire       Pluriannuel : sur 2 ann es universitaires  
 Autre : pr cisez

## Programme détaillé

DIPLOME UNIVERSITAIRE DE COLPOSCOPIE ET PATHOLOGIE CERVICO VAGINALE					
JOUR			PROGRAMME	INTERVENANT	
JOUR 1	MATIN	9h-12h	I – Bases d'analyse du col	Présentation de la Colposcopie : - Principe - Méthodologie - Bases anatomopathologiques - Matériel - Déroulement - Biopsie - Performance diagnostique de la colposcopie. Indications Le frottis : théorie – techniques (vidéo)	Docteur J.MARCHETTA
		14h30-16h			
	APRES-MIDI	16h-17h		Cytologie et histologie du col partie 2	
	17h30-18h30	Le test HPV : Sa place en pratique clinique		Docteur M CATALA	
JOUR 2	MATIN	9h-10h30	II - Le Col normal et ses transformations	1 Le col normal La zone de transformation	Docteur J.MARCHETTA
		10h-10h30		2 La TAG I	
	APRES-MIDI	11h00-12h30	III - La pathologie virale	1 - Le col 1a – Colposcopie des lésions de bas grade 1b - La TAG II	S LANTA
		14h-16h		1c - Colposcopie des signes de gravité Les suspicions d'invasion Cas cliniques de gravité en pratique	
16h30-18h30	Travaux Pratiques : Interprétation de cas de TAG I – TAG II Cas cliniques de bas et de haut grade	Docteur J.MARCHETTA			
JOUR 3	MATIN	9h-10h30		III - La pathologie virale	2 - L'endocol a – Techniques d'exploration b – Colposcopie de l'adénocarcinome Le vagin
		11h00-12h30	4 - La vulve 5 - Le partenaire masculin 6 - Les localisations non génitales d'HPV		Professeuse J. LEVEQUE Docteur O AYNAUD Docteur O AYNAUD
	APRES-MIDI	14h-16h	7 - Les cas particuliers 7 a – La grossesse 7 b – La ménopause 7 c – Le Distilbène		Docteur J.MARCHETTA
		16h-18h30	Cas cliniques Travaux Pratiques individuels		

DIPLOME UNIVERSITAIRE DE COLPOSCOPIE ET PATHOLOGIE CERVICO VAGINALE					
JOUR			PROGRAMME	INTERVENANT	
<b>JOUR 4</b>	MATIN	8h30-9h30	IV - Les traitements	1 - Prévention Les principes de la vaccination HPV	Professeur P. DESCAMPS
		9h30-11h		2 - Traitement des lésions 2a - Principes et indications 2b - Les techniques (conisation - laser)	Docteur J.MARCHETTA
		11h15-11h30		2d - Conséquences obstétricales des conisations	Docteur M. COMBAUD
		11h30-12h30		3 - Le suivi post-thérapeutique 3 a - aspects colposcopiques du col traité 3 b - La colposcopie post-traitement et la conduite à tenir post-traitement	Docteur J.MARCHETTA
	APRES-MIDI	14h-15h30	V - Conduites pratiques	1 - Conduite à tenir devant une pathologie de bas grade	Docteur J.MARCHETTA
		15h30-16h		2 - Conduite à tenir devant une pathologie de haut grade (CIN II - CIN III)	Docteur LEGENDRE
		16h-18h		Séance de travaux pratiques et cas cliniques	Docteur J.MARCHETTA
	<b>JOUR 5</b>	MATIN	9h-10h30	Terminologies : synthèse	Docteur J.MARCHETTA
				Une proposition moderniste : Nouvel algorithme pour les décisions thérapeutiques	Docteur JL. MERGUI
« Qualité » en pathologie cervico-vaginale : La Charte de Qualité en Colposcopie Critères Qualité de la Conisation				Docteur J.MARCHETTA	
11h00-12h00		L'HPV est dans le couple : que dire, que faire ? - Rappel pratique du dépistage organisé = le DOCCU aujourd'hui - Qui orienter en colposcopie - FAQ : questions libres des participants	Docteur J.MARCHETTA		
APRES-MIDI		13h30-15h30	Contrôle des connaissances (2 heures) - 25 QCM - 1 Cas clinique - 15 cols à interpréter 15h30-16h30 : Correction des épreuves écrites (présence obligatoire)	Docteur J.MARCHETTA	

## Mod lisation Apog e

### DU DE COLPOSCOPIE ET PATHOLOGIE CERVICO VAGINALE

Libell�	Nature	Charges enseignements								Co ef.	Session 1			Session 2				Remarques		
		Participe aux Charges	Heures E.learning	Heures CM	Heures TD	Vol/Etud	Mutualis�		Co anim�		CT			CC		CT			CC	
							O/N	Avec			Nature	Dur�e	Co ef.	Co ef.	Nature	Dur�e	Co ef.		Report	Co ef.
<b>Total formation</b>		Oui			35	35														
<b>EXAMEN</b>											QCM ORAL		1 1		Pas de session 2					

##  quipe p dagogique pr visionnelle

Composition de l' quipe p dagogique pr visionnelle pour la premi re promotion.

Nom Pr�nom Intervenant	Fonction/profession, structure	Champ d'expertise	Cours/Module enseign�	Statut	Coordonn�es
Philippe DESCAMPS	PU-PH, CHU Angers	Neurologie		PU/PH	02 41 35 78 55
Jacques MARCHETTA	M�decin	Colposcopie		Vacataire	06 07 32 71 72

## Sc nario p dagogique

Dur e de la formation sur un an : 35h de cours th oriques

## Modalités d'évaluation et de validation

### Jury de soutenance :

Le jury de soutenance est présidé par un Professeur des universités - praticien hospitalier (Pr Verny) responsable de la formation. Il est composé d'un PU/PH et d'un médecin (CHU d'Angers), parmi les membres figurant dans ce tableau.

NOM Fonction au sein de ce jury	Université de rattachement	Statut	E mail
Pr Ph. DESCAMPS	Faculté de médecine d'Angers	Professeur des Universités - Praticien Hospitalier	PhDescamps@chu-angers.fr
Dr J. MARCHETTA		Médecin	jacques.marchetta@gmail.com

### § **CONDITIONS DE VALIDATION (DE DELIVRANCE DU DIPLOME)**

Pour être déclaré admis au DU « » il faut :

- Valider un examen écrit (QCM)
- Valider une interprétation de cas cliniques documentés (Critères : Présentation générale, Intérêts, richesse iconographique, aisance de la présentation, valeurs des schémas colposcopiques, documentation, explication des conduites à tenir, explications des décisions thérapeutiques, explication du suivi).
- L'assiduité à tous les modules est obligatoire.

### § **COMPOSITION DU JURY DE DELIBERATION :**

Le président de l'Université d'Angers arrête annuellement la composition du jury de diplôme. Il est présidé par un enseignant ou un enseignant-chercheur de l'Université d'Angers, responsable de la formation. Le président de jury a voix prépondérante.

Les jurys de soutenance et de diplôme sont organisés dans les locaux de l'Université d'Angers. Pour chaque réunion de jury de soutenance ou de diplôme, le président du jury établit une liste d'émargement qui est ensuite transmise au Directeur de la composante de rattachement. La liste d'émargement précise la date, le lieu et la durée du jury.

NOM Fonction au sein de ce jury	Université de rattachement	Statut	E mail
Pr Ph. DESCAMPS	Faculté de médecine d'Angers	Professeur des Universités - Praticien Hospitalier	PhDescamps@chu-angers.fr
Dr J. MARCHETTA		Médecin	jacques.marchetta@gmail.com

**Note de service DEVE 14/10/2020 : CONSTITUTION DES JURYS DE DIPLOME D'UNIVERSITÉ (hors RNCP, RS)**

Le jury doit être présidé par le responsable pédagogique du DU.

Le jury doit être composé au minimum de 2 personnes, membres de l'équipe pédagogique.

Toute absence à un jury, même en respectant le quorum, doit être justifiée par écrit par un motif légitime. Un arrêté modificatif de constitution de jury signé par le Président de l'Université d'Angers doit être rédigé dès lors qu'un membre de jury signale plus de 15 jours avant le début des épreuves son absence pour la délibération.

**Dans le cadre spécifique d'un projet d'enregistrement aux répertoires nationaux (RNCP, RS)**

Un candidat doit être évalué par un jury composé, à minima, de deux membres sans aucun lien professionnel ou personnel avec le candidat.

La composition du jury doit garantir son indépendance pleine et entière et prévenir d'éventuels conflits d'intérêts. Un minimum de 50 % de ses membres doit être extérieur au parcours de formation et, si cela est possible, à l'organisme certificateur (ou aux co-certificateurs du réseau) et à celui qui a assuré la formation (ou ceux qui sont habilités par le certificateur à assurer la formation).

Parmi ses membres : des professionnels qualifiés (employeurs et/ou salariés confrontés aux situations de travail réelles).

NOTA : dans le cadre d'un projet d'enregistrement au **RNCP**, un jury devra être constitué pour la validation de chaque bloc, sur la base d'un référentiel d'évaluation par bloc.

§ **SECONDE SESSION ET REDOUBLEMENT**

Pas de seconde session possible.

## Coordination, suivi et évaluation du dispositif

### Commission pédagogique

La commission pédagogique est présidée par le responsable de la formation, enseignant ou enseignant-chercheur de la composante de rattachement. Elle est composée à minima de ce responsable de formation.

Elle assure la coordination pédagogique, la planification des sessions et le suivi de la formation. Elle définit les conditions de recrutement et d'accès à la formation, organise le bon déroulement des enseignements et le suivi des stagiaires, en collaboration avec les services administratifs. Elle réalise un bilan de fin de formation et, en lien avec les préconisations du conseil de perfectionnement, apporte si nécessaire les modifications appropriées (*référentiels, contenu, pédagogie, durée, organisation, ...*). Elle valide les éléments et documents destinés à la communication externe et promeut la formation auprès des milieux professionnels.

Elle est composée de 2 (*nombre et profil des membres : fonction, entreprise, attribution statutaire*), parmi les membres figurant dans ce tableau.

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail
Pr Ph. DESCAMPS	Faculté de médecine d'Angers	Professeur des Universités - Praticien Hospitalier	PhDescamps@chu-angers.fr
Dr J. MARCHETTA		Médecin	jacques.marchetta@gmail.com

### Système de veille et amélioration continue

Une évaluation de la formation et des enseignements est organisée en fin de formation au moyen d'une enquête auprès des stagiaires par la composante de rattachement. Les résultats de cette enquête sont transmis au responsable pédagogique avant la réunion de la commission pédagogique et du conseil de perfectionnement.

### Conseil de perfectionnement

Les conseils de perfectionnement font partie des dispositifs d'évaluation des formations et de réflexion sur leur évolution. Ils visent à favoriser le dialogue entre les équipes pédagogiques, les stagiaires et les représentants du monde socioprofessionnel (art. 5, arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations – CNF). Ils participent au processus d'amélioration des formations et vérifient l'adéquation entre les métiers visés et l'insertion professionnelle. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des connaissances et des compétences, et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site (art. 5, CNF). La réunion du conseil de perfectionnement peut également être l'occasion de présenter un bilan de l'évaluation des stages et des structures d'accueil par les stagiaires. Au niveau de l'UA, le conseil de perfectionnement est associé à l'élaboration des fiches RNCP.

Le conseil de perfectionnement est présidé par le responsable de la formation. Il est composé au minimum du responsable de formation, d'un professionnel (extérieur au parcours de formation) et d'un stagiaire inscrit dans la formation. Ses membres sont proposés par le président du jury de la formation. Il se réunit à la fin de chaque session, à l'issue du jury de délibération par exemple. Un compte rendu des échanges et des préconisations est transmis à la commission pédagogique et/ou au conseil de gestion de la composante de rattachement de la formation, à l'issue de chaque réunion. D'autres personnes pouvant concourir à la réflexion sur l'évolution des formations peuvent être invitées, comme la participation de représentants du SCAFOP, ou encore du SUIO-IP.



Il a pour mission de :

- effectuer un bilan pédagogique de chaque promotion (nbre de candidatures, nbre d'inscrits, origine/parcours des stagiaires, structures employeuses ou d'accueil des stages, missions réalisées, résultats aux épreuves, ...)
- effectuer un bilan de la session de formation (objectifs, contenu, pédagogie, organisation, épreuves, ...) suite aux résultats des enquêtes de satisfaction auprès des stagiaires, des employeurs et des intervenants
- suivre l'insertion professionnelle des anciens diplômés
- suivre les évolutions de l'environnement professionnel, de la concurrence et des besoins du marché
- préconiser les modifications de référentiels, contenu, pédagogie, durée, organisation, partenariats, ..., permettant de répondre au mieux aux besoins et attentes, et de toutes autres actions à mettre en place par l'équipe pédagogique, la composante, l'Université, ...
- promouvoir la formation auprès des milieux professionnels.

Il est composé de 2 personnes, parmi les membres figurant dans ce tableau.

<b>NOM et Fonction</b>	<b>Université de rattachement</b>	<b>Statut</b>	<b>E-mail</b>
Pr Ph. DESCAMPS	Faculté de médecine d'Angers	Professeur des Universités - Praticien Hospitalier	PhDescamps@chu-angers.fr
Dr J. MARCHETTA		Médecin	jacques.marchetta@gmail.com

## Validation Développement Professionnel Continu (DPC)

**DU Complet**    Oui     Non

**Chaque UE/module correspond a un programme DPC :**    Oui     Non

## Inscription aux Répertoires nationaux

**RNCP :**                      Oui     Non     En cours     En projet

**Répertoire Spécifique :**    Oui     Non     En cours     En projet

## Tarifs

### Tarifs de la formation (Hors Droits universitaires)

	Financement entreprise et/ou personnel et/ou via le CPF	Etudiant	Tarif négocié dans le cadre spécifique d'un partenariat
DU complet	720 € (550€ + 170 € frais de scolarité)	internes 390 € (220€ + 170€ frais de scolarité).	
Bloc de compétences			
Module(s)			
Certification, dans le cas spécifique d'un accès par l'expérience avec dispense totale des cours (hors VAE)			

Dans le cadre d'un partenariat faisant l'objet d'une convention cadre, se reporter au prix négocié avec le Partenaire, correspondant à la prestation assurée par l'Université et facturée au Partenaire.

*Montants forfaitaires exonérés de TVA.*



## Marketing/Communication/Commercialisation

Un RDV sera organis  **avec le P le marketing et commercial du SCAFOP**, une fois le projet valid  par les instances universitaires.

Il permettra d'identifier les besoins en mati re de communication et **de mettre en place un plan d'actions (site web, communication sur les r seaux sociaux)**.